



Bruxelles, le 28 février 2023  
(OR. en)

---

---

Dossier interinstitutionnel:  
2022/0039(COD)

---

---

6425/23  
ADD 2 REV 1

CODEC 189  
ESPACE 5  
RECH 45  
COMPET 108  
IND 53  
EU-GNSS 8  
TRANS 60  
AVIATION 34  
MAR 22  
TELECOM 40  
MI 113  
CSC 77  
CSCGNSS 2  
CFSP/PESC 280  
CSDP/PSDC 130

#### NOTE POINT "I/A"

|               |                                                                                                                                                                                                                                        |
|---------------|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Origine:      | Secrétariat général du Conseil                                                                                                                                                                                                         |
| Destinataire: | Comité des représentants permanents/Conseil                                                                                                                                                                                            |
| Objet:        | Projet de RÈGLEMENT DU PARLEMENT EUROPÉEN ET DU CONSEIL établissant le programme de l'Union pour une connectivité sécurisée pour la période 2023-2027 ( <b>première lecture</b> )<br>- Adoption de l'acte législatif<br>- Déclarations |

#### Déclaration de la République hellénique

Dès le début, la Grèce a fermement soutenu l'initiative de la Commission relative à la connectivité sécurisée et se félicite de l'achèvement rapide du règlement établissant le programme de l'Union pour une connectivité sécurisée pour la période 2023-2027 et, espérons-le, au-delà.

La connectivité représente une priorité politique essentielle pour la Grèce, comme en témoigne son programme au titre de la facilité pour la reprise et la résilience (FRR). La combinaison d'infrastructures spatiales et terrestres peut fournir une connectivité de manière sûre et résiliente, ce qui est nécessaire pour nos gouvernements, notre économie et notre société. La Grèce dispose de son propre système Govsatcom ("GreeCom"), participe activement à des programmes de l'UE tels

que Galileo, Copernicus et EuroQCI, est l'un des membres du consortium SST et a lancé un projet national de microsatellites visant à renforcer et à optimiser la participation de tous les acteurs spatiaux, à utiliser et à étendre ses infrastructures et à répondre aux besoins en matière de connectivité sécurisée.

Dans cet esprit, la Grèce souligne la nécessité d'assurer une répartition équilibrée entre les États membres des capacités du programme de l'Union pour une connectivité sécurisée et insiste sur la nécessité absolue de veiller à l'interopérabilité et à la complémentarité du programme de l'Union avec les activités, capacités et infrastructures nationales pertinentes au cours de la préparation, du développement, de la mise en œuvre et du déroulement du programme.

### **Déclaration de la République de Croatie**

La République de Croatie exprime son soutien total à l'adoption du règlement du Parlement européen et du Conseil établissant le programme de l'Union pour une connectivité sécurisée pour la période 2023-2027.

Toutefois, la République de Croatie fait une nouvelle fois part de son mécontentement à l'égard de la version linguistique croate actuelle de la proposition de règlement, et plus précisément de l'équivalent croate du terme anglais "cyber" et des composés qu'il contribue à former en langue croate<sup>1</sup>, question que nous n'avons cessé de soulever à plusieurs niveaux au sein du Conseil au cours des dernières années.

La version croate actuelle de la proposition de règlement utilise une terminologie qui n'existe pas dans la législation croate dans le domaine cyber ni dans l'usage professionnel, ce qui crée de la confusion et nuit à la sécurité juridique, à la cohérence et à la clarté.

La République de Croatie rappelle qu'elle considère que, afin d'assurer la sécurité juridique, les institutions de l'UE devraient employer une terminologie conforme à la terminologie juridique qui existe déjà au niveau national.

La République de Croatie demeure déterminée à promouvoir des communications sécurisées avec une nouvelle constellation de satellites et continue de soutenir l'adoption du règlement.

---

<sup>1</sup> L'équivalent utilisé dans la législation croate est "kibernetički", tandis que le terme utilisé dans le règlement est "kiber-".